

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015 - 2019

MODIFICATION DU PPI

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CENTRES-BOURGS

MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR UNE INTERVENTION FONCIERE

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général relatif aux modalités techniques et financières pour une intervention foncière en centre-bourg,

Sur proposition du Président,

valide la nouvelle rédaction du PPI 2015-2019 de l'EPFL telle qu'annexée à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

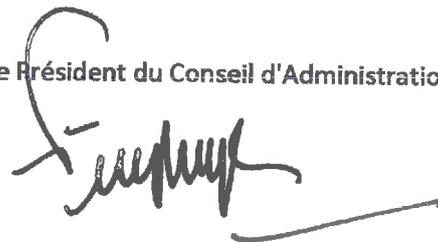
LE 27/02/17

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER